

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins
25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU N° 20

9 AOUT 1988

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial **INSERM.**

A TOUS LES ADHERENTS

PAGES 2 à 6

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
SCIENTIFIQUE (C.S.) DES 5,6,7 JUILLET 88.

PAGES 7,8

TRACT : LA LUTTE PAYE : LA PREUVE PAR 9.

PAGES 9,10

CONCOURS INTERNES : BEAUCOUP DE CANDIDATS,
PEU DE RECUS = BEAUCOUP D'AMERTUME.

PAGES 11-12

COMPTE-RENDU DU C.T.P.C. DU 23 JUIN 88.

PAGES 13 à 15

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE
SPECIALISEE N° 2 - SESSION DE PRINTEMPS DU
11 AU 15 AVRIL 88.

PAGE 16

LISTE DES ARTICLES PARUS DANS SNTRS-INFO
FLASH SPECIAL INSERM (entre 84 et 87).

Compte rendu de la réunion du Conseil Scientifique (C.S.)

(5-6-7 JUILLET 1988.)

Consacrée essentiellement aux formations de recherche de l'organisme (examens et créations d'unités, contrats jeunes formations), cette session portait également sur la mise en place de Réseaux de Recherche Nord-Sud, l'octroi de bourses de formations à l'étranger, la répartition des postes de chercheurs mis au recrutement selon les différentes commissions scientifiques spécialisée (CSS), ainsi que sur la mise en place par la Direction Générale de mesures nouvelles inspirées du rapport de conjoncture et de prospective.

Le Directeur Général (D.G.) a tout d'abord exposé les principales décisions prises à la suite des sessions précédentes des CSS et du CS, puis il a commenté les différents points de l'ordre du jour en indiquant la politique qu'il entend mener dans chaque domaine. Enfin, il a fait part au CS de ses réflexions sur l'étendue des problèmes posés par le SIDA à la société toute entière ainsi qu'à l'INSERM en particulier.

SUIVI DES AVIS DES INSTANCES SCIENTIFIQUES

Alors que 3 postes seulement de chargés de recherche (CR) avaient été annoncés pour le détachement d'ingénieurs dans le corps des chercheurs, les 4 premiers candidats classés par le CS ont été retenus par le DG : PLACHOT, STEFAN, MARTIN, KREMEL. Au titre de 1989, 3 postes de CR sont prévus systématiquement avec 3 postes d'ingénieurs destinés à recevoir des chercheurs. La procédure de détachement des CR dans le corps des ingénieurs comprendra un avis de la commission administrative paritaire compétente. Il est regrettable que les possibilités statutaires de détachement qui visent à harmoniser les fonctions exercées et leur cadre administratif ne soient pas utilisées au mieux de l'état actuel des choses, mais aient été transformées par le DG en concours avec de plus la contrainte que le nombre de passages d'un corps à l'autre soit le même dans les deux sens.

Le Service Commun intitulé "Centre coopérateur de données sur l'épidémiologie de l'immunodéficience humaine" (SIDA) a été créé sous la direction de Mr VALLERON.

Dix sept postes d'accueil pour internes et chefs de clinique ont été attribués (15 sur la liste ordinaire et les 2 de la liste extraordinaire).

REPARTITION DES POSTES DE RECRUTEMENT DE CHERCHEURS

Au titre de 1988, il y avait 32 postes de directeurs de recherche de deuxième classe (DR2) dont 4 postes bis (c'est à dire fléchés). Le CS a suivi l'avis du DG et du jury d'admission sur le report de 3 postes bis non pourvus (CSS n°3,8,9) attribués aux listes complémentaires des CSS n°4,8,9. La répartition finale est donc, dans l'ordre des numéros des CSS, 4,3,4,4,3,4,3,3,3,1. Pour 1989, il est prévu 80 postes de CR (soit 20 de plus qu'en 1988) distribués en :
CR1 2,1,3,2,3,3,2,1,2,1
CR2 10,7,6,6,6,7,6,6,5,1.

Cette répartition résulte de la prise en compte du nombre probable des candidatures par CSS, des CR2 ayant 4 ans d'ancienneté qui seront tous susceptibles de passer CR1 si les avis des CSS y sont favorables, et de la disparité statistique des chances de recrutement actuellement plus élevés en CR1 qu'en CR2. Le DG insiste pour que davantage de candidats postulent d'emblée en CR1 et qu'il n'y ait plus de premières candidatures en CR2 au delà de 30 ans. Enfin les deux postes attribués à l'intercommission (CSS 10) sont affichés pour ne pas décourager les futurs chercheurs dans ce domaine à promouvoir, mais il ne seront attribués que si le niveau est au moins égal à celui des candidats retenus dans les autres CSS.

EXAMEN DES UNITES

Le DG indique que les unités fermées auront deux ans (6 mois jusqu'au 31/12/88 puis 18 mois) pour procéder à leur restructuration. Il demande donc un jugement sans complaisance à l'égard des formations existantes.

Pour les successions, la nouvelle procédure consiste à nommer un directeur intérimaire pour une durée maximum de 3 ans à l'issue de laquelle l'unité sera fermée, si cette période n'a pas permis sa ré-création de novo (en concurrence avec les créations de nouvelles unités). Cette règle générale pourrait souffrir quelques exceptions (fermetures immédiates pour raisons scientifiques ; unités à direction tournante). Sans se prononcer sur le bien fondé de cette nouvelle politique, le CS a considéré comme les CSS que le caractère rétroactif de cette mesure (par rapport au moment où les dossiers de succession ont été déposés) faisait problème quant à son application dès cette année. Le CS a donc voté uniquement sur les projets de succession, pas sur la fermeture des unités concernées dans 3 ans. Le DG a reconnu que sa politique impliquait dans l'avenir une augmentation du nombre de créations d'unités.

EXAMENS QUADRIENNAUX

. unités dont le mandat du directeur est reconduit pour une durée normale (4 ans ou jusqu'au terme des 12 ans), par CSS : U119, 124, 129, 186, 190 ; U177, 285, 286 ; U93, 131, 132, 276, 277, 283 ; U96, 187, 188, 282 ; U127, 189 ; U86, 106, 288, 289 ; U192 ; U88 ; U279, 280, 281, 284.

. mandat de 4 ans mais avec examen par le CS et la CSS dans 2 ans : U87.

. mandat de 2 ans pour unités à direction tournante : U136.

. nominations de directions intérimaires : U233, 287.

. mandat d'un an : U171.

. fermeture de l'unité au 31 Août 1989 : U 15.

Examens à 2 ans

Mandats renouvelés pour 2 ans : U32, 230.

Directions vacantes (successions)

Mandat du nouveau directeur : U160, 205, 16, 157, 215, 314.

Prolongation de l'intérim : U278.

Créations d'unités

Le contingent des créations est fixé à 11, soit 5 re-créations (probables) d'unités parisiennes et 6 créations de novo dont les 2/3 en province.

Le CS émet un vote favorable sur la prise en considération des 25 projets soumis, ainsi que sur la personne de 24 des 25 directeurs potentiels. Le CS considère en effet comme prioritaire la création d'une unité sur le HIV à Marseille mais est réservé sur sa direction.

Les 5 unités en récréation sont reconduites : BESSON, FARDEAU, FEINGOLD, KORDON et LEVY.

Les 4 unités à créer en province sont : BARON (Caen), FRUCHART (Nice), SALAMON (Bordeaux) et SCARABIN (Rennes).

Les 2 unités à créer à Paris sont : ANAGNOSTOPOULOS (départagé vis à vis de CZERNICHOW) et CHAPMAN.

Le classement final est le suivant :

CHAPMAN, LEVY, KORDON, BARON, FEINGOLD, ANAGNOSTOPOULOS, BESSON, FRUCHART, FARDEAU, SALAMON, SCARABIN ;

avec comme liste complémentaire :

12ème BOLLER

13ème ex aequo : CZERNICHOW, DI GIAMBERARDINO, FELDMANN.

Les 10 autres dossiers ne sont pas classés.

CONTRAT JEUNES FORMATIONS (CJF)

Le DG précise que ces contrats ne sont attribués qu'une seule fois, pour une durée maximum de 4 à 5 ans, sans possibilité de renouvellement. Ce doit être une étape vers la création d'unités. Un comité composé de 9 membres (3 de l'administration, 3 des CSCRI, 3 du CS) assurera le suivi des CJF et désignera un parrain pour chacun d'eux.

Le DG annonce 12 possibilités de créations à répartir en 8 pour la province et 4 pour Paris.

Le CS retient (vote de prise en considération du projet) 27 demandes et en rejette 4.

Les 8 formations sélectionnées au titre de la province sont : DASTUGUE (Clermont-Ferrand départagé dans la CSS 1 vis à vis de JACQUEMONT), FIGARELLA (Marseille) FOURNIE (Toulouse), HAUPTMANN (Strasbourg), MERAULT (Guadeloupe), MIRONNEAU (Bordeaux), RIGAUD (Limoges) et RUCH (Strasbourg).

Les 4 formations parisiennes sont : CANN, CHARRON (départagé dans la CSS 3 vis à vis de STERKERS), FENEUX et PAILLARD.

La liste finale comporte 17 classés dans l'ordre suivant : FOURNIE, CANN, RIGAUD, CHARRON, HAUPTMANN, DASTUGUE, PAILLARD, MERAULT, MIRONNEAU, RUCH, FIGARELLA, FENEUX, JACQUEMONT, STERKERS, COLVEZ, BARRITAUULT et BELIN.

RESEAUX DE RECHERCHE NORD-SUD

Le DG indique qu'il s'agit là de promouvoir des recherches scientifiques coopératives ne pouvant se dérouler, de par leur objet même, que dans les pays en voie de développement. Cette approche est à distinguer des différentes formes d'aide à ces pays.

Sur les 11 demandes pré-sélectionnées, le CS en retient 5 correspondant au contingent annoncé : GOOSENS, KORDON, ABENHAÏM, DARDENNE et MARY auxquelles il ajoute FERREY pour une étude expérimentale d'un an.

BOURSES DE FORMATION A L'ETRANGER

Elles sont destinées à de jeunes chercheurs non statutaires désirant acquérir une formation difficile à trouver en France. D'une durée d'un an, leur renouvellement automatique n'apparaît pas souhaitable. Une priorité devrait être accordée aux laboratoires d'accueil situés en Europe.

Sur 121 demandes, le CS en classe 36 en distinguant celles pour les USA et les autres. A minima, il y aura 20 bourses dont 10 pour les USA.

ACTIVITE DE CHERCHEURS

Le CS a été saisi de 2 dossiers ayant reçu un avis défavorable de leur CSS. Dans un cas, il est demandé au chercheur de présenter un véritable projet de recherche scientifique à réaliser dans un laboratoire. Dans l'autre cas, il apparaît souhaitable que l'activité de valorisation du chercheur s'inscrive mieux dans le cadre de l'INSERM.

MESURES LIEES AU RAPPORT DE CONJONCTURE ET DE PROSPECTIVE

Sept objectifs sont retenus : cancer, maladies transmissibles, maladies et chirurgie cardio-vasculaires, vieillissement, handicaps et maladies invalidantes, maladies liées à l'environnement ou à l'inadaptation : santé mentale et nutrition, développement et reproduction.

Quatre méthodes d'approche de ces objectifs sont définies : recherche clinique, interaction recherche-industrie, dimension européenne, formation du personnel.

Le DG annonce diverses mesures destinées à mettre en oeuvre cette politique scientifique :

- une vingtaine de minicolloques de la recherche à organiser en 2 ans sur une base régionale ;
- création d'une structure de conseil et de prospective auprès de la mission de valorisation économique et sociale ;
- réforme du département du personnel pour développer la formation permanente ;
- création d'unités régionales de technologies avancées (URTA) avec des partenaires hors INSERM (universités, régions, industries etc...). Elles auraient une vocation de Services Commun et seraient soit implantées dans des unités existantes, soit autonomes. Ces URTAs auraient un caractère nécessairement temporaire. Comme les S.C., leur création serait examinée par le CS.
- nomination d'un directeur scientifique pour la recherche clinique. Les contrats de recherche et les postes d'accueil augmenteraient dans ce domaine. Des chercheurs-consultants pourraient consacrer une partie de leur temps à une activité de conseil auprès de laboratoires de recherche en faisant la demande sur des projets

ponctuels. Des services communs de conseils seraient créés, leurs responsables disposant de budgets qu'ils utiliseraient pour attribuer des subventions de 5000 F à 10.000F d'études de faisabilité. Des contrats normalisés d'études pilotes (50.000F), non renouvelables, seraient attribués avec un délai très court (1 mois).

A propos de ce rapport, diverses remarques s'imposent :

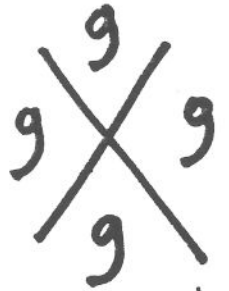
- Les conditions de son élaboration sont loin d'avoir été satisfaisantes : copie du schéma préalablement défini par la CEE sans réflexion approfondie sur les besoins/moyens français, peu d'échanges et discussions, réunion de nuit, vote par correspondance sur un document incomplet...
- La discussion des moyens supplémentaires nécessaires dans le cadre de ces ambitions nouvelles n'a pas été réellement abordée ;
- Les structures proposées (URTA, services conseils...) le sont sans définition de leur mode administratif de fonctionnement ;
- Le développement de la Formation permanente, bien qu'indispensable depuis longtemps, reste dans le flou ;
- Des mesures comme la création de bourses post-doc européennes risquent d'accroître à nouveau le nombre des hors statuts de l'organisme ;
- La multiplication des comités ad hoc rend difficile la circulation des informations sur le fonctionnement de l'Institut.



SNTRS-CGT

LA LUTTE PAYE: LA PREUVE PAR 9

CQFD



Depuis l'envoi le 16 mars, de la fameuse note triomphante du Directeur Général de l'INSERM, annonçant l'alignement de la situation des administratifs des divers EPST, les choses ont bien évolué.

Le 23 juin, lors de la réunion du Comité Technique Paritaire, l'administration a annoncé:

- la parité avec le CNRS et l'INRA avec rétroactivité à partir du 1er janvier 1988, (les agents toucheront la régularisation fin septembre).
- la suppression de la modulation.

Entre ces deux dates, un détail, ce sont plusieurs actions des personnels, assemblées générales, débats, pétitions, manifestations, qui ont amené les administratifs de l'INSERM, d'une fausse parité accompagnée de la menace de modulation, à l'engagement d'une réelle parité sans modulation.

De plus l'administration s'engage à mettre en place des conseils de service ayant toutes les prérogatives des conseils de laboratoires (déjà en place officiellement depuis plus de cinq ans). Cette évolution rapide d'une situation bloquée depuis des années mérite réflexion.

C'est la confirmation que seule la mobilisation et l'action des personnels permet de débloquer une situation.

Mais il faut remarquer que cette augmentation de prime se fera sans moyens supplémentaires, elle sera donc financée sur "ressources propres" de l'INSERM, donc plus ou moins aléatoire. Reste à obtenir, pour l'avenir, que les crédits soient inscrits au budget de l'INSERM, comme l'est la prime des techniciens et des ingénieurs.

Les conseils de services sont une bonne chose, le SNTRS-CGT les revendiquait depuis longtemps, ils sont dans les textes. Des décharges de services sont prévues pour les deux membres de chaque conseil qui seront les représentants de leur service au Comité des personnels du siège.

Mais là aussi, il reste à obtenir que les conseils de service soient un lieu où chacun (quelque soit sa catégorie) puisse s'exprimer, proposer, sur tous les aspects de la vie du service, que ce soit l'organisation, les conditions de travail, les besoins en personnel, en matériel, en formation permanente, etc... Un lieu de transparence où chacun peut s'informer des projets en cours, les discuter, pour cesser de subir les événements (réorganisations ou autres). Ce n'est pas acquis d'emblée, cela nécessite l'investissement de tous.

Ainsi, par leurs actions, les personnels administratifs du siège et des administrations déléguées, voient leur situation se rapprocher des personnels des unités de recherche.

La modulation existe encore pour les techniciens et ingénieurs.

La parité intégrale entre corps technique et administratif reste à obtenir à partir du corps des SAR.

Agissons donc tous ensemble dès la rentrée pour obtenir :

- LA PRIME A 16% pour tous, intégrée au salaire.
- enterrer définitivement la modulation.
- des créations et transformations d'emploi pour résorber les déclassements.

NOM:

PRENOM:

UNITE:

TELEPHONE:

Désire prendre contact avec le SNTRS-CGT

Désire adhérer au SNTRS-CGT

Concours internes :

- Beaucoup de candidats
- Peu de reçus

= BEAUCOUP D'AMERTUME

La dernière phase des concours internes dits de "reclassement" vient de se terminer à l'INSERM.

Ces transformations d'emplois sous forme de concours dérogatoires étaient la seule réponse du gouvernement de 1982 à une grande campagne d'action pour obtenir un plan de reclassement afin de résorber les déclassements très importants des personnels ITA des EPST.

D'emblée, nous avons dénoncé l'insuffisance des moyens accordés, ainsi que la forme inadéquate de la procédure de concours. Cette année encore, le principal problème réside dans le décalage entre les possibilités et le nombre de candidats, dont 80% en moyenne avaient le niveau demandé (pour certains même depuis longtemps).

Après la session de l'année dernière, le SNTRS avait dressé un bilan de ces concours avec les élus C qui avaient siégé et les personnels, et les candidats, au cours des différentes assemblées générales. Nous avons formulé des propositions d'amélioration de la procédure pour une plus grande transparence des critères et une homogénéité de ceux-ci. L'administration avait convenu de certains problèmes et était d'accord pour y remédier.

Dans la réalité rien n'a été fait, aucune des conclusions, même celles tirées par l'administration elle-même, n'a été reprise cette année, au contraire, la situation s'est dégradée (formation des jurys à la dernière minute ne permettant pas à tous les membres en particulier l' élu C de siéger dès la première réunion et donc de discuter des critères, absence de rappel sur la caractéristique des concours de reclassement).

Pour nous, la présence d'un seul élu du personnel dans les jurys, bien qu'insuffisante, nous a paru indispensable, afin d'y défendre le principe de critères de qualification objectifs, ainsi que le principe du reclassement. Représentant 1/6 du jury, son action et son efficacité sont malheureusement limitée.

Cette session se terminant début juillet a empêché de faire rapidement un bilan assez large, néanmoins certaines caractéristiques sont apparues très nettement de la part des élus et des candidats. Nous ferons à la rentrée un bilan plus large avec l'ensemble des personnels, toutes vos réflexions sont d'ores et déjà les bienvenues.

La déception et l'amertume sont très grandes après cette session car plus encore que l'an dernier il apparaît à chacun de nous un manque de cohérence : dans les critères ; dans l'organisation matérielle (temps d'audition différent) et manque d'homogénéité dans les questions qui quelques fois n'avaient rien à voir avec l'évaluation de la qualification. Chaque jury a travaillé sous l'impulsion de son président et cela a entraîné une disparité entre les différents niveaux et aussi entre les sous-jurys au sein d'un même corps (il paraît aberrant que des gens postulant à deux niveaux différents se voient classés en liste complémentaire du niveau supérieur, et ne ressortent absolument pas sur les listes du concours de niveau inférieur). Les agents doivent être assurés d'une année sur l'autre d'une certaine stabilité des critères, ceux-ci étant basés sur les fiches de qualification, seul document de référence pour tous.

La réalité de cette année est très inquiétante également sur la possibilité, par quelques individus, indépendamment de toutes réflexions prospectives de la communauté scientifique et des personnels, de favoriser voire de piloter des axes thématiques ou certaines formes d'organisation du travail, aussi bien pour les laboratoires que pour les services administratifs.

Une revendication simple, organisée de manière évidente pour les concours chercheurs, n'a pas été satisfaite. Nous demandions que tous les membres du jury aient un document minimum sur tous les candidats.

La tâche d'expert n'est peut-être pas facile mais un minimum d'impartialité doit être exigé, savoir ne pas céder aux pressions, mais aussi ne pas en exercer dans son propre jury, sont des conditions minimum.

Il est apparu de nouveau cette année que particulièrement dans les concours administratifs, la taille de l'INSERM ainsi que la concentration du siège ne permet pas l'approche objective de tous les dossiers.

Dans le statut, les conditions nécessaires pour postuler sont strictement définies, mais on peut s'interroger sur le bien fondé de certaines (ex: un adjoint administratif peut postuler pour SAR ou attaché d'administration mais pas pour AI qui est le niveau intermédiaire où, vu l'ampleur du déclassement, l'impossibilité pour les techniciens à postuler pour IR).

Le problème particulier dans la BAP III du niveau AI et IE, où se retrouvent être évalués et classés en même temps des agents de fonction administratifs et ceux du domaine d'activité "communication-gestion de la recherche", déjà soulevé l'an dernier doit trouver des solutions à l'avenir.

Toutes ces difficultés nous ont amenés à penser que cette procédure n'était pas adaptée à la résorption du déclassement. Ensemble, nous devons réfléchir à des modifications statutaires.

L'expérience à l'INSERM de la commission de dérogation doit être conservée. Pourquoi le reclassement ne se ferait-il pas par une commission paritaire où les candidats auraient des rapporteurs et pourraient exposer sur leur lieu de travail leurs qualifications et les conditions dans lesquelles ils l'exercent.

Au cours du CTPC du 23 juin, l'administration, consciente de l'état persistant du déclassement, nous a fait part des demandes qu'elle avait fait au ministre : des transformations d'emploi, le prolongement des conditions de dérogation (l'âge et non ouvert aux autres EPST) et également l'assouplissement de certaines conditions, mais ce n'est pas acquis.

Il est indispensable que les personnels réaffirment avec force la nécessité de mesures qui règlent une fois pour toutes le problème du déclassement des ITA, qui est non seulement une injustice mais aussi un véritable problème de la recherche dans les EPST :

- > DES MOYENS SUFFISANTS POUR RESORBER LE DECLASSEMENT
- > UNE PROCEDURE ADAPTEE.

6

Compte-rendu du CTPC du 23 Juin 1988.

Le CTPC s'est tenu dans sa nouvelle composition sur l'ordre du jour prévu:

- Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint,
- Modification du règlement intérieur (article 18: comité des personnels du siège),
- Rapport d'orientation sur la formation professionnelle continue à l'INSERM,
- Note sur la mobilité des agents ITA,
- Questions diverses.

Les textes préparatoires ont été publiés dans l'avant dernier SNTRS-INFO spécial INSERM du 22 juin.

Après avoir présenté le nouveau CTPC, Monsieur LAZAR a reconnu que le précédent ne s'était pas beaucoup réuni et a indiqué qu'il souhaitait ne pas laisser perdurer cet état de fait. Le secrétaire désigné a été Mme D'ARGOUGES, et comme secrétaire adjoint Mme F. CAVAILLE du SNCS.

Dans les questions diverses, deux points ont été abordés : les primes des administratifs et les concours internes. D'emblée, Monsieur LAZAR nous a fait part d'un accord de principe positif sur les primes des administratifs. Une partie des revendications des administratifs a été satisfaite: PARITE avec le CNRS et l'INRA, SUPPRESSION DE LA MODULATION, RETROACTIVITE à partir du 1er janvier 1988.

Le Directeur s'engage sur ces points mais vu qu'il n'a pas eu les moyens supplémentaires, la manière dont cela est financé est assez floue. C'est une victoire mais elle n'est pas complète, il faut obtenir un texte garantissant cela, équivalent au texte de la prime de participation des Ingénieurs Techniciens. Sur les concours internes, Monsieur LAZAR a indiqué que dans sa demande de budget 89, il avait redemandé des transformations d'emploi ITA et une prolongation des dérogations afin de continuer le reclassement.

Le point le plus important de ce CTPC était la discussion sur la mise en place des conseils de service, équivalents des conseils de laboratoires, dans les services administratifs, vieille revendication de notre syndicat. Nous notons positivement, la volonté d'organiser une vie plus démocratique au siège. Nous avons insisté sur la nécessité de définir les prérogatives de ces conseils ainsi que des garanties pour les personnels y siégeant (par exemple sous forme de décharges afin d'en préparer les réunions et d'en faire les compte-rendus).

Un CTPC en septembre devra examiner le texte modifié du règlement intérieur, suivi des élections des conseils de service, puis, en octobre, de la désignation des représentants au comité des personnels du siège.

Au cours de ce débat, nous avons eu une discussion sur la nécessité d'une évaluation des services administratifs, tant pour leur fonction que pour leur organisation. Sujet particulièrement tabou, mais qui progresse un peu. L'administration est d'accord pour y réfléchir, en parler, d'autant que cette évaluation est évoquée par les nouvelles mesures de la Fonction Publique dites "mesures DECHARETTE", mais dont le but est d'évaluer "la rentabilité" des services.

Enfin, nous avons pu aborder la formation professionnelle. La note d'orientation, issue du sous-groupe formation professionnelle auquel nous avons largement participé, propose d'assez grandes avancées, si bien sûr elle ne reste pas lettre morte. Nous avons été très vigilants et très fermes sur tout ce qui touchait la liberté des agents, en particulier le lien formation-mutation, mais il nous paraît tout à fait souhaitable et nécessaire de développer les actions incitatives.

Il nous paraît positif de mettre en place un service d'orientation professionnelle qui devrait travailler en relation avec la commission formation émanant des CSS, du CS et du CTPC. Cette instance nationale devrait avoir un rôle d'impulsion, de coordination, d'évaluation, de recensement des besoins, de définition d'objectifs et des moyens à mettre en place. Nous avons demandé et obtenu que les agents reçoivent une information complète sur leurs droits, les possibilités et également le rôle des CAP comme instance de recours. Pour les concours internes, sur programme principalement pour les administratifs, il est prévu des formations spécifiques. Il est évident que la reconnaissance de la formation passe par des moyens supplémentaires pour les concours internes. La mise en place de l'évaluation périodique des ITA devra permettre une approche plus précise des besoins et des désirs des agents. Le SNCS était inquiet du temps passé, voire "perdu" par les chercheurs pour la formation et du remplacement des ITA en formation. Monsieur LAZAR a répondu que cette activité faisait partie intégrante de leur fonction, qu'elle devrait être prise en compte dans leur évaluation, et que toute action de formation n'était pas du temps perdu mais faisait partie de l'effort collectif de recherche, le problème venant plutôt du manque de postes ITA.

Au CTPC de septembre, nous aurons à rediscuter de la composition de la commission et du texte définitif qui doit aussi intégrer les moyens mis au niveau régional, plus un bilan examiné chaque année au CTPC.

La note sur la mobilité des ITA nous a paru beaucoup trop succincte, il a été convenu d'en rediscuter en septembre à partir d'un bilan plus complet et des propositions.

Prochain CTPC le 22 SEPTEMBRE.



Compte rendu de la
Commission Scientifique Spécialisée
N°2

Session de Printemps
du 11 au 15 avril 1988

1) Bilan des CRE financés en juillet 1984

Sur 21 CRE, il y a eu un seul report. Dans l'ensemble, la qualité des CRE a été jugée satisfaisante.

2) Demande d'affiliation de laboratoire CNRS à l'INSERM

avis favorable pour 5 laboratoires : LP 7201, UA 597, UA 600, UA 1130, UA 523.

3) Unités

Examen quadriennal : 4 unités cette année, U 87, U 177, U 285, U 286.

La commission a émis un avis favorable sur l'activité scientifique des unités, leurs directeurs ont eu un mandat de reconduction de 4 ans.

- U 87, dirigée par Salvador Mitjavila (Toulouse)
Toxicologie expérimentale et sécurité alimentaire
- U 177, dirigée par Marcelle Lavau (Paris les cordeliers)
Physiopathologie de la nutrition
- U 286, dirigée par Marian Apfelbaum (Paris Bichat)
Nutrition humaine
- U 285, dirigée par Bernardo Boris Vargaftig (Paris Institut Pasteur)
Pharmacologie des médiateurs de l'inflammation et de la thrombose

Examen à deux ans : avis favorable pour l'activité scientifique et le renouvellement du mandat de directeur de l'unité 32 dirigée par Bernard Jacotot
Dyslipémies et Atherosclérose

. Candidatures à la direction d'unités

- U 278 Recherche et valorisation en pharmacocinétique et pharmacologie pour l'optimisation des thérapeutiques serait dirigée par André Serrapimigni pour 4 ans.
Cette unité est performante en recherche d'essai thérapeutique sur le cancer et les maladies cardio-vasculaires. La principale tâche du nouveau directeur sera la coordination des équipes.
- U 205 Biochimie et Pharmacologie des médiateurs serait dirigée par Michel Lagarde pour 4 ans.

. Créations d'unités

La commission Scientifique Spécialisée N°2 a reçu cette année deux demandes de création d'unités. Le classement est le suivant:

1) Fruchard (14 oui) . Analyse moléculaire des lipoprotéines et des interactions lipoprotéines-cellules (Lille Institut Pasteur)

2) Quash (7 oui) . Activités enzymatiques. cibles en cancerologie, virologie et parasitologie à des fins diagnostiques et thérapeutiques (Lyon).

Le groupe UR Quash est issu d'une scission de l'unité 51.

Remarque

Vu, la qualité, l'originalité et l'intérêt tant au plan fondamental que sur le plan clinique, le dynamisme de cette équipe composée essentiellement de personnel INSERM (10 chercheurs et techniciens), la Commission a voté une motion concernant cette équipe. La dispersion de ce groupe, suite à des problèmes de succession difficile de l'ancienne unité 51 et non à une production scientifique insuffisante, serait fort regrettable.

4) Contrats Jeune Formation (CJF)

Trois demandes ont été examinées et classées :

1) Barritault (Créteil), Facteurs de croissance et Différenciation cellulaire

2) Rigaud (Limoges), Biochimie et immunologie des lipoxygénases

3) Podevin (Paris), Physiologie rénale et hépatique associée à l'évaluation de la néphrotoxicité et de l'hépatotoxicité

5) Demande de CRE 1988

Il y avait 66 demandes, 51 demandes ont été retenues et 41 classées comme suit:

1. LAZDUNSKI	7. MONNERET	13. HIRTH
2. SUTTER	8. SPIK	14. LOUBATIERES
3. SIEST	9. MAURAS	15. JUNG
4. TARTAR	10. LUTTON	16. JF.GUIDICELLI
5. RIPS	11. FRANCISCO	17. MARQUET
6. PETAVY	12. NICOLAS	18. Y.GUIDICELLI

20èmes ex aequo: RADET, DODD, J. GUIDICELLI, GUYOT, SLAMA

25èmes ex aequo: CECHELLI, IMBACH, BONALY, CAPMAV, FIORAMONT

30èmes ex aequo: AUDUBERT, BECK, BOISSEZ, BOLARD, BOULU, CONDO, DUPONT, LETELLIER, MICHELOT, PHILIPPOT, WRIGHT.

12 demandes seront probablement financées par l'INSERM.

Remarques

- La concurrence était très sévère cette année, vu le nombre et la qualité des dossiers.

- Malgré une demande, de notre part, de définition des critères d'attribution des CRE, non satisfaite, il semble qu'un "certain" équilibre ait été trouvé entre les gros laboratoires CNRS très connus et les jeunes équipes de très bon niveau ayant une problématique pouvant aboutir à des progrès thérapeutiques. Les projets fondamentaux alliés aux retombées médicales ont été favorisés, la recherche clinique a été peu favorisée, vu le niveau moyen des contrats de cette nature, à deux exceptions près.

6) Prochaine session d'automne

- délégation permanente : 12 octobre 1988

- CSS N°2 (rapport d'activité des chercheurs, recrutement CR): 12-16 décembre 1988.

Les deux représentants ITA de la Commission Scientifique Spécialisée ont visité tous les laboratoires concernés par les examens à deux ans, à quatre ans, et qui demandaient une création d'unité, en tout 9 laboratoires.

Ces visites nous ont paru extrêmement intéressantes et utiles, afin de rapporter à l'ensemble de la Commission les besoins, les exigences ainsi que les inquiétudes professionnelles des ITA de ces laboratoires, qui sont de plusieurs ordres:

1. Inquiétude quand l'avenir du laboratoire est incertain (restructuration, succession, fermeture).
2. Souci de travailler en équipe et mieux participer à la vie scientifique du laboratoire.
3. Une meilleure reconnaissance de leur travail et de leur qualification par les chercheurs et par l'INSERM.
4. Besoin de formation théorique et technique (stages, formation permanente, participation aux congrès, cours).

Les représentants SNTRS-CGT élus à la CSS N° 2:

- René DEVILLIERS

U 264
Centre CNRS-INSERM de Pharmacologie-
Endocrinologie
Rue de la Cardonille BP 5055
34033 Montpellier cedex
Tél: 67.54.42.88 P 606

- Francine BOURGEOIS

U 1
Alimentation et nutrition
Hopital Bichat
170, Boulevard NEY PARIS 75008
Tél: 46.25.62.54



TITRE DE L'ARTICLE	N°	DATE
Circulaires INSERM & Documents officiels:		
COMPTE-RENDU C.A. DU 16/11/87	40	18/12/87
BUDGET	34	29/10/87
NOMINATIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE	28	25/08/87
FORMATION PERMANENTE	8	11/03/87
CRITERES DE QUALIFICATION DES ITA DE L'INSERM	41	03/12/86
FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE & COMMISSIONS	41	03/12/86
PROJETS; COMITE DE COORDINATION. C.S.. COMMISSIONS	27	22/09/86
TABEAU SUR LES CARRIERES DE TITULAIRES	23	23/10/85
PROJET DECRET TITULAIRES INSERM	22	13/06/84
Déroulement de carrière ITA:		
RESULTATS CAP 1985	41	23/12/87
PRIMES	40	18/12/87
SELECTION PROFESSIONNELLE	34	29/10/87
ARRETE CAP - CONCOURS EXTERNES SAR. AJA	34	29/10/87
INFORMATIONS SUR LES CONCOURS INTERNES	28	08/09/87
ARRETE CONCERNANT LES BAP	42	09/12/86
ARRETE CONCERNANT LES CONCOURS	10	26/03/86
ARRETE CONCERNANT LES PERSONNELS	10	26/03/86
CIRCUILAIRE; MOBILITE DES PERSONNELS	1	31/01/86
ARRETE SUR LES BAP ET LES CONCOURS	1	31/01/86
DECRET SUR LES PRIMES	28	22/11/85
Elections:		
RESULTATS ELECTIONS CAP	40	18/12/87
RESULTATS ELECTIONS C.A. & CONSEIL SCIENTIFIQUE	27	06/08/87
ELECTIONS INSERM CAES	19	11/05/87
RESULTATS DES ELECTIONS AUX CSS	8	11/03/87
RESULTATS ELECTIONS CONSEIL SCIENT. REGIONAL	5	25/02/85
RESULTATS ELECTIONS C.L.H.S.	34	15/11/84
Nos Droits:		
PRIME INFORMATIENS	34	29/10/87
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS PAR TELEPHONE	34	29/10/87
Retraite:		
RETRAITES	17	04/06/85
Documents SNTRS-CGT:		
Liste des Elus A LA CAP	40	18/12/87
COMMISSION EXECUTIVE & BUREAU INSERM	40	18/12/87
ENQUETE; EMPLOI & CONDITIONS DE TRAVAIL	23	10/06/87
ELUS INSERM 87 DANS LES CSS	22	26/05/87
COORDONNEES ELUS CSS	19	11/05/87
POINT SUR L' A.R.C.	34	15/11/84

